



Les Amis De l'œuvre de Blasco Mentor

Le petit journal N° 13 février/mars/avril 2025

Edito

L'année 2024 a été riche en événements et 2025 s'annonce également chargée.

Bien que n'étant pas directement impliqués dans le conflit qui oppose le Fonds de Dotation "Univers Mentor" et notre municipalité, nous suivons avec intérêt la situation et en mesurons toutes les conséquences. Nous essayerons de vous informer sans parti pris de l'évolution de la situation.

Casa Nieves



Avancement des travaux

Les travaux de réhabilitation de la Casa Nieves se poursuivent.

Après la restanque, c'est au tour de la grande terrasse d'être refaite à neuf. Suivra ensuite la réhabilitation du grand escalier.

Ces travaux sont financés par la subvention accordée par la Mission Bern pour la sauvegarde du Patrimoine.

Nous vous rappelons qu'il est toujours temps de faire un don pour soutenir les projets de restauration de la Casa Nieves. Chaque don compte et peut être déductible en partie de votre imposition.



Plus que jamais nous avons besoin de vous !

[Restauration de la Casa Nieves \(fondation-patrimoine.org\)](http://fondation-patrimoine.org)

Litige entre le fonds de dotation "Univers Mentor" et la municipalité de Solliès-Toucas

Ce litige concerne le retrait des œuvres de l'artiste, sises dans sa propriété la Casa Nieves ainsi que celles conservées dans les locaux de la mairie.

Le juge du tribunal administratif de Toulon chargé de l'affaire a proposé aux deux parties une médiation, afin de régler ce litige de façon amiable.

L'acceptation de la médiation par les deux parties a amené la signature d'un protocole stipulant, entre autres, la suspension provisoire des procédures relatives aux plaintes déposées.

La Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) sera associée à la médiation.

Var FAITS DIVERS

Jeud

Casa Niévès à Solliès-Toucas : vers une médiation ?

Une nouvelle étape est franchie dans le bras de fer qui oppose la mairie au fonds de dotation qui veille sur l'œuvre de l'artiste espagnol Blasco Mentor.

Rien ne va plus entre le fonds de dotation Univers Mentor - chargé « d'assurer la pérennité de l'œuvre » de Blasco Mentor (1919-2003) - et la commune de Solliès-Toucas où l'artiste espagnol avait bâti sa maison-atelier baptisée Casa Niévès. La commune a hérité - sous conditions - de cette propriété à la mort de Niévès Blasco-Martel, la veuve de Mentor. La mairie considère que les tableaux et autres sculptures qui s'y trouvent ont été légués à Univers Mentor. Le fonds de dotation, qui a saisi la justice dans des procédures distinctes, ne revendique qu'un « droit moral » sur ces objets d'art. La Ville a saisi le juge des référés du tribunal administratif de Toulon afin de contraindre Univers Mentor de débarrasser sous quinze jours la Casa Niévès, mais aussi les locaux de la mairie, des œuvres de Mentor. L'audience s'est tenue ce mercredi.



Le fonds Univers Mentor considère que la préservation des œuvres de l'artiste.

(Photo Luc Boutria)

Pretenant acte « du renom et de la qualité de l'œuvre de Mentor », le juge Philippe Harang a proposé à chaque partie la mise en place d'une médiation afin de régler le litige par la voie amiable. Une réponse est attendue d'ici à la fin de la semaine.

La mairie de Solliès-Toucas justifie sa demande par les besoins du chantier de la

restauration de la Casa Niévès. « Cette propriété nécessite d'être réhabilitée et nous avons l'obligation d'assurer son entretien (selon l'une des conditions du legs, Ndlr) », fait valoir M^r Grégory Marchesini (Item Avocats, Toulon).

Une maison pensée comme une œuvre
Après une première phase,

« de nouveaux travaux beaucoup plus importants nécessitent d'enlever les obstacles ». Le déplacement des œuvres d'art incomberait à Univers Mentor, estime la Ville. « On risque de perdre le bénéfice de l'aide (277 000 euros, Ndlr) accordée par la Mission patrimoine portée par Stéphane Bern », souligne M^r Marchesini.

« Cette Casa Niévès a été pensée comme une œuvre artistique. L'idée n'était pas de donner les murs pour [une autre] utilisation (...) On ne peut pas en dissocier les sculptures dans le jardin, les tableaux aux murs, les mosaïques au sol », réplique M^r Justine Astre (Gaia, Paris). Dès lors, le fonds de dotation Univers Mentor, pas convaincu par le projet de la Ville autour de ce site, considère que l'obligation d'entretien du site par la commune concerne également « les œuvres qui y sont présentes »...

Quant aux créations stockées gracieusement dans les locaux de l'hôtel de ville, Univers Mentor renvoie la commune à une autre condition fixée par l'héritage : « Si certaines œuvres se trouvent aux archives, c'est bien parce que la commune n'a pas créé de musée Mentor... »

ERIC MARMOTTANS
emarmottans@nicematinf.fr

Article du journal
Var matin
Jeudi 6 février 2025

Affaire Mentor et Casa Niévès à Solliès-Toucas : la justice nomme une médiatrice

Alors que les relations se sont considérablement dégradées entre la commune de Solliès-Toucas et le fonds de dotation Univers Mentor autour des travaux de restauration de la Casa Niévès, maison-atelier de l'artiste catalan Blasco Mentor (1919-2003), une tentative de médiation va débuter dans les prochains jours.

La Ville qui a hérité de la propriété et le fonds qui se pose en défenseur de l'œuvre de Mentor ont cha-

qu'un de leur côté saisi la justice pour faire valoir leurs points de vue sur les conditions de la restauration de la Casa Niévès, un projet qui a reçu le soutien financier de la Mission Patrimoine dite mission Stéphane Bern.

Selon Univers Mentor, les travaux engagés par la commune mettent en péril les créations de l'artiste qui avait trouvé refuge, avec sa future épouse Niévès, à Solliès-Toucas après avoir fui l'Espagne fran-

quiste. Le fonds de dotation considère que la Casa Niévès et ses jardins forment un tout artistique avec les sculptures, les mosaïques et autres objets d'art que la propriété recèle.

Un délai de trois mois pour s'entendre

La mairie considère de son côté que les œuvres sont dissociables du bâti et qu'elles sont la propriété du fonds de dotation. La collecti-

on a saisi le juge des référés du tribunal administratif de Toulon afin de contraindre Univers Mentor à faire enlever les œuvres de l'artiste entreposées dans la Casa Niévès mais aussi dans les locaux des archives municipales.

À l'audience qui s'est tenue ce mercredi à Toulon, le juge Philippe Harang, vice-président du tribunal administratif, a proposé aux avocats de recourir à une médiation « pour essayer de sortir de cette impasse ».

Selon l'ordonnance rendue ce vendredi par le magistrat, les deux parties en ont accepté le principe. Une médiatrice devait être désignée dans la foulée. Philippe Harang a également jugé utile d'adresser une copie de sa décision au directeur régional des affaires culturelles de Provence-Alpes-Côte d'Azur. Les parties ont trois mois pour tenter de trouver un terrain d'entente.

ERIC MARMOTTANS

Article du journal
Var matin
Vendredi 7 février 2025

Nos projets



Les élèves et les accompagnants visiteront le bâtiment historique du début du XXème siècle et la fresque monumentale (plus de 200 M2) "Mercure et l'Abondance", peinte par Blasco Mentor dans les années 70.

Voyage scolaire à Milan

Le voyage à Milan pour les 8 élèves de CM1 et CM2 de l'école Guy Menut aura lieu les 29 et 30 mai prochains, avec la visite du palais Castiglioni où se trouvent les fresques peintes par Mentor. Les frais de déplacement sont entièrement assurés par la municipalité, à l'exception des frais d'entrée du palais Castiglione, qui seront réglés par notre association.



Exposition

Nous sommes heureux de vous annoncer la création d'une nouvelle association culturelle sur notre commune: **Arts Pluriels**.

Soutenue par la mairie, cette nouvelle association, créée par des artistes toucassins, fera la promotion de toutes les formes d'art en organisant des expositions dans le superbe lieu du Moulin Arnaud.

Bien que n'étant pas liée à l'oeuvre de Blasco Mentor, nous ne doutons pas que cette belle initiative, valorisant l'art et le patrimoine saura vous intéresser. Nous avons aussi à cœur de promouvoir le dynamisme culturel de notre commune.

La première exposition de l'année présentera le collectif toulonnais "Encre d'Art", dont la Présidente, Joce Jacquelin (une de nos adhérentes) avait réalisé en 2022 la carte de vœux de notre association.

Exposition de Gravures

Sabine Knoll, Carole Truchi, Virginie Carré,
Joce Jacquelin, Paul Roy, Robert Agussan,
Invité : Yves Misericordia

07.05.2025 — 22.05.2025

Moulin Arnaud
10 rue Jean Jaurès, 83210 Sollès-Toucas



Exposition de gravures du Collectif **Encre d'Art**

Du mercredi 7 au jeudi 22 mai 2025

Vernissage le mercredi 7 mai à 18h

Ouverture: mercredi, jeudi et vendredi de 14h à 17h30, samedi de 10h à 12h30 et de 14h à 18h

Vendredi 9 et 16 mai: signature du nouveau livre "Golgotha" d'Yves MISERICORDIA, peintre, graveur, écrivain

Samedi 10 et 17 mai: démonstrations de gravure (taille d'épargne et eau forte) par Paule FORNER, peintre, graveur

Plus de renseignements sur: <https://www.ville-solliestoucas.fr/agenda/1021/arts-pluriels-exposition-de-gravures-collectives.htm>

Assemblée générale ordinaire

Le 9 mai prochain aura lieu notre **assemblée générale annuelle** à 18h30 à la salle des fêtes de Solliès-Toucas.

Nous vous invitons à venir nombreux et vous rappelons que pour prendre part aux votes, les adhérents doivent être à jour de leur cotisation pour l'année 2025 (vous pourrez néanmoins vous mettre en règle en début de réunion).

A très bientôt!

Les amis de l'œuvre de Blasco Mentor

Mairie de Solliès-Toucas, place Clément Ballestra, 83210 Solliès-Toucas

Tel. 07 86 65 11 14

Mail : contact@blasco-mentor-solliestoucas.fr

Site internet : <https://blasco-mentor-solliestoucas.fr>